

DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

COMMUNE DE MAIDIÈRES



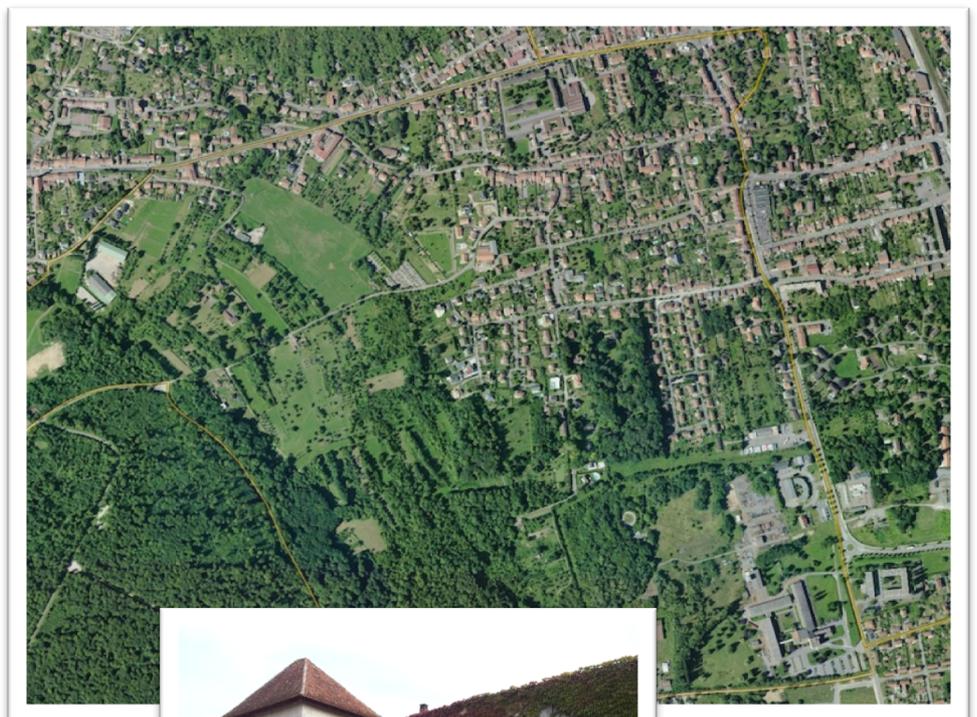
PLAN LOCAL D'URBANISME

6.4. Emplacements réservés

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal de MAIDIÈRES en date du 10 janvier 2019

APPROUVANT
le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire
Christian PORTELANCE



APPROBATION DU P.L.U. PAR D.C.M. DU 10/01/2019

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

n°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	Renforcement du réseau d'eau potable (rue de l'Orpheline)	1 709 m ²	Commune de Maidières
2	Élargissement du chemin (secteur de l'Orpheline)	749 m ²	Commune de Maidières
3	Création d'un accès piéton à la zone 1AU	165 m ²	Commune de Maidières
4	Aménagement d'une aire de retournement	333 m ²	Commune de Maidières
5	Élargissement de l'accès	180 m ²	Commune de Maidières
6	Aménagement d'un espace public (rue du Fort de Kehl)	188 m ²	Commune de Maidières
7	Aménagement d'un espace public derrière la Mairie	500 m ²	Commune de Maidières
8	Aménagement de places de stationnement	855 m ²	Commune de Maidières
9	Intégration de la voirie dans le domaine public communal	365 m ²	Commune de Maidières
10	Régularisation du terrain occupé par des ouvrages publics (poste électrique, abri-bus)	82 m ²	Commune de Maidières